

**V022019017 Vœu pour la pose d'une plaque explicative en dessous
d'une gravure coloniale rue des Petits-Carreaux (2^e)**

déposé par Jacques BOUTAULT, Maire du 2^e arrondissement et Conseiller de Paris

Considérant la loi du 21 mai 2001 reconnaissant la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité dite « Loi Taubira » ;

Considérant la peinture sur céramique qui fait office d'enseigne de l'ancien magasin "Au planteur", conservée in situ au 10 Rue des Petits-carreaux ;

Considérant que cette enseigne représente un colon blanc assis sur des sacs de riz, entouré de symboles de richesse et de puissance, faisant face à une personne noire, à moitié dévêtue et se tenant dans une position de servilité ;

Considérant qu'il s'agit d'un témoignage choquant de l'exploitation et du racisme de la période coloniale que l'on espère révolue ;

Considérant que le fait de retirer cette représentation de l'espace public n'aurait pour autre conséquence que de cacher des réalités ou réécrire l'histoire qui doivent être connues de toutes et tous afin que cette période de l'Histoire ne soit pas effacée de la mémoire collective ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT, Maire du 2^e arrondissement, Conseiller de Paris et des élu·e·s écologistes, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que que la Mairie de Paris installe une plaque explicative au 10 rue des Petits-Carreaux remplaçant l'enseigne dans son contexte historique et rédigée en lien avec le Comité d'Histoire de la Ville de Paris, les habitant·e·s et associations œuvrant pour la mémoire de l'esclavage et la lutte contre le racisme.